



# FLASH ACTU

de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes



## Mon kiné, partenaire santé de ma performance et de ma pratique sportive !

Le Conseil national lance une grande campagne de sensibilisation visant à rappeler le rôle essentiel du kinésithérapeute comme partenaire de santé privilégié de la performance sportive professionnelle, mais aussi de la pratique sportive amateur.

Cette campagne se déclinera tout au long de l'été par voie d'affichage, dans la presse mais aussi très largement en digital.

La campagne de communication vise à rappeler notamment que les 86 000 kinésithérapeutes qui dispensent chaque jour, en France, 1 million et demi d'actes sont, par nature, très liés au monde du sport. Ils soutiennent ardemment toutes les initiatives favorisant l'activité physique des Français. Spécialistes de la rééducation, leur compétence en matière d'activité sportive s'adresse tant aux sportifs professionnels qu'aux sportifs amateurs. Elle s'adresse également à ceux qui envisagent de reprendre une activité physique.

Rappelons que la nouvelle définition de la profession, entérinée par la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé précise que « le kinésithérapeute est un professionnel de santé qui assure la promotion de la santé, participe à la prévention, et après avoir réalisé un diagnostic kinésithérapique traite les troubles du mouvement ou de la motricité de la personne, les déficiences ou les altérations des capacités fonctionnelles. »

L'encadrement des activités physiques s'inscrit donc parfaitement dans les missions dévolues aux kinésithérapeutes.

Pour relayer la campagne, rien de plus simple ! Rendez-vous sur le site internet du CNOMK pour [télécharger les affiches de la campagne](#) et sur les réseaux sociaux.



PARTAGER



CONTACTEZ-NOUS :  
monordre@ordremk.fr

SUIVEZ-NOUS SUR

